

DOCUMENTATION

Ces informations proviennent :
du recueil des mémoires locales,
de la bibliographie,
des Archives départementales,
de l'observation du bâti.



En savoir plus

Retrouvez les études sur :
inventaire.patrimoines.laregion.fr
D'autres Focus sont disponibles :
petr-garriguescostieres.org

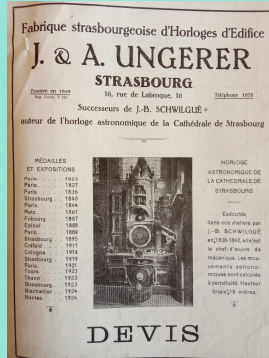
GLOSSAIRE

Cul-de-four : voûte formant le quart d'une sphère par une succession d'assises.

Ébrasement : élargissement en biais des murs encadrant une baie.

Lésène : bande verticale en faible saillie du mur.

Réforme : mouvement introduit dans l'église catholique au 16^e siècle aboutissant à la formation des églises protestantes.



Devis pour la réalisation de l'horloge par l'entreprise strasbourgeoise en 1932.
2 O 895© AD Gard.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes réalise un inventaire du patrimoine afin de mieux connaître l'histoire et les richesses des 44 communes qui le composent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Inventaire Régional Occitanie et se décline en 3 actions :

- coordonner un **recensement participatif** du patrimoine avec la contribution des acteurs du territoire,
- réaliser des **études** plus approfondies sur certains édifices afin d'enrichir la connaissance,
- faire connaître le patrimoine par divers moyens de **valorisation**.



Ne pas jeter sur la voie publique. Contenu : © PETR GCN

CONTACTS

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

1, rue du Colisée
30900 Nîmes
04.66.02.54.12



@PETR garrigues
costieres nimes

Mairie de Langlade
Chemin de
Saint-Dionisy
30980 Langlade
04.30.06.53.30



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'engage pour le patrimoine aux côtés de l'Inventaire Occitanie.



LANGLADE



Rue Haute

FOCUS

PATRIMOINE RELIGIEUX

LE TEMPLE



Le temple se situe dans le centre ancien de Langlade dans la rue Haute et est orienté vers l'est.

Il prend place dans l'ancienne église Saint-Julien sans doute à la fin du 16^e ou au début du 17^e siècle.

Ce transfert d'usage est fréquent dans les communes à majorité protestante comme Langlade qui adhère à la Réforme* dès 1562.

Lien vers la carte du patrimoine du PETR



UNE ÉGLISE ROMANE RÉAFFECTÉE

Plusieurs indices permettent de confirmer la disposition en majorité médiévale de l'édifice : nef unique voûtée en berceau, abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four* et baies cintrées à double ébrasement*. Sur les façades extérieures on observe un appareil régulier en pierre de taille calcaire, structuré par des lésènes*, un soubassement légèrement saillant et des trous de boulins (témoins de la présence d'un échafaudage en façade). L'ensemble de ces caractéristiques se retrouvent dans d'autres édifices romans régionaux.

Entre 1660 et 1685 la monarchie applique rigoureusement l'édit de Nantes (1598).

C'est dans ce contexte que des enquêteurs sont envoyés dans le territoire pour évaluer les besoins de restitution des lieux de culte aux catholiques.

En 1663, les commissaires autorisent la permanence du culte protestant à Langlade en raison d'une population majoritairement protestante. L'usage de l'ancienne église comme temple est confirmé lors de la visite de l'évêque Séguier en 1674.



Ci-dessus, un trou de boulins visible dans l'élévation sud et ci-dessous vue sur le chœur voûté en cul-de-four.



LE PROCÈS DEVANT LE PARLEMENT

Les habitants de Langlade, majoritairement réformés, ne reconnaissent plus la souveraineté du chapitre de Nîmes et refusent de s'acquitter des taxes.

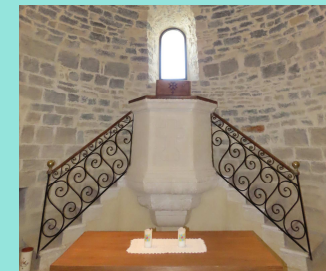
Un procès dont nous ne connaissons pas l'issue oppose alors les syndics du chapitre et des habitants en 1694 devant le parlement de Toulouse.

LES AJOUTS DU 19^E SIÈCLE

L'aménagement de la chaire et des escaliers l'entourant est réalisé par le menuisier Roux en 1844.

La sacristie est ajoutée par l'entrepreneur David Coutelle en 1867 clôturant ainsi la ruelle auparavant présente au nord.

L'agrandissement de la tour du clocher résulte d'un aménagement public en 1864. La nouvelle horloge à remontage électro-automatique est acheminée par voie ferrée en 1932 et provient de l'entreprise J. et A. Ungerer de Strasbourg.



Le saviez-vous ?

Les lieux de culte demeurent liés à la vie politique même après la Révolution Française.

Le temple de Langlade sert par exemple de salle de scrutin lors des élections municipales jusqu'en 1842.